



14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators
ABUJA, NIGERIA



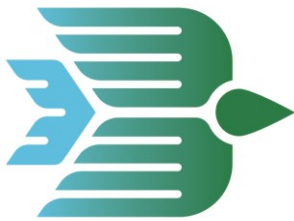
NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION

14ème Forum annuel des négociateurs en investissement des pays en développement

Agenda pour la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux au service du développement durable

Introduction

Le thème du 14ème Forum annuel des négociateurs en investissement des pays en développement (Forum annuel) de l'Institut international du développement durable était **la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux**. L'objectif principal de l'événement était d'élaborer une approche plus holistique du droit et de la gouvernance des investissements qui favorise le développement durable. Sur la base des discussions et des expériences partagées lors du Forum annuel, les participants ont identifié les principaux défis et préoccupations qui nuisent à la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux, ainsi que les objectifs systémiques pour relever ces défis. Ils ont également développé des principes directeurs pour orienter les efforts des gouvernements vers une plus grande cohérence de la gouvernance des investissements internationaux et ont convenu d'une feuille de route de mesures concrètes pour mettre en œuvre ces principes. Le résultat du travail des participants a été compilé pour former le document ci-dessous, intitulé *Agenda pour la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux au service du développement durable (Agenda)*.



**14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**
ABUJA, NIGERIA



**NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION**

Défis et préoccupations dans la gouvernance des investissements internationaux

Les participants ont identifié plusieurs défis et préoccupations auxquels les économies développées sont confrontées s'agissant de la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux :

- i. La fragmentation des politiques d'investissement et des instruments juridiques aux échelons infranational, national, régional et international.
- ii. Le caractère dynamique et en évolution constante, mais aussi hautement spécialisé du régime des investissements.
- iii. Le manque important de coordination nationale en ce qui concerne les politiques d'investissement et les instruments juridiques.
- iv. Les changements fréquents des négociateurs dans les économies en développement et l'absence de positions cohérentes dans les négociations bilatérales, régionales et multilatérales sur l'investissement et les processus de réforme.
- v. Le manque de cohérence entre l'élaboration et la mise en œuvre de diverses politiques d'investissement et d'instruments juridiques, notamment en matière de prévention et de gestion des différends.
- vi. Les défis que la complexité croissante du système juridique international pose aux négociateurs en investissement des économies en développement.
- vii. L'absence de cohérence entre le régime des investissements et d'autres régimes de droit international qui sont très importants pour le développement durable, en particulier le régime des changements climatiques, le régime de la protection environnementale, le régime des droits humains, le régime de santé mondiale et les questions liées au commerce.



**14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**
ABUJA, NIGERIA



**NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION**

- viii. La multiplication des forums pour la réforme du régime des investissements et de la gouvernance des investissements.
- ix. L'absence de délibérations coordonnées entre les économies en développement visant à aborder la réforme systémique de manière cohérente.
- x. Le manque de cohérence découlant des décisions rendues dans le cadre du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), en particulier dans l'arbitrage investisseurs-États.
- xi. L'impact négatif que le manque de cohérence du régime des investissements a effectivement sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Obectifs systémiques pour la cohérence dans la gouvernance des investissements internationaux

Les participants ont identifié plusieurs objectifs clairs et systémiques pour que les efforts des économies en développement contribuent à renforcer la cohérence de la gouvernance internationale des investissements :

- i. Soutenir une approche cohérente de la réforme du régime des investissements aux échelons infranational, national, régional et international.
- ii. Veiller à ce que les gouvernements, en particulier ceux des économies en développement, agissent collectivement pour favoriser la cohérence du régime des investissements.
- iii. Favoriser une cohérence effective entre les différents instruments liés à l'investissement, en particulier entre les contrats d'investissement, les lois nationales pertinentes et les accords internationaux d'investissement.
- iv. S'assurer que les efforts de réforme aux niveaux international, régional, national et infranational se complètent et se soutiennent mutuellement.



**14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**
ABUJA, NIGERIA



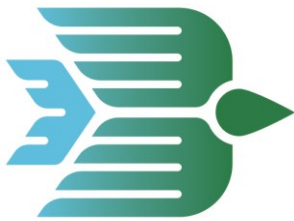
**NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION**

- v. Renforcer les liens entre la gouvernance des investissements et la gouvernance du développement durable.
- vi. S'assurer que les efforts de réforme au niveau du fond et de la procédure sont efficacement coordonnés de manière holistique et intégrée.
- vii. Établir un cadre holistique pour la cohérence de la gouvernance de l'investissement au service du développement durable.

Principes directeurs pour assurer la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux

Les participants ont estimé que les principes directeurs visant à garantir la cohérence devraient englober trois éléments principaux : la cohérence au niveau du fond, de la procédure et des institutions.

- i. Parvenir à une cohérence de fond, *notamment* en
 - a. Examinant les instruments d'investissement existants afin d'identifier les incohérences avec les efforts nationaux en faveur des ODD et du Programme 2030 pour le développement durable.
 - b. Formulant et adoptant des positions et des vues communes sur les aspects de fond de la réforme du régime des investissements.
 - c. Élaborant des stratégies au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional, pour faire avancer le programme de réforme de l'investissement durable.
 - d. S'appuyant sur les meilleures pratiques aux échelons infranational, national, régional et international qui favorisent une meilleure intégration des objectifs de développement durable dans le droit et l'élaboration des politiques d'investissement.

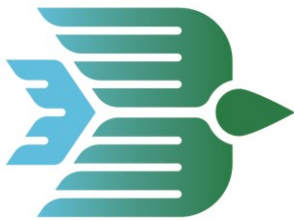


14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators
ABUJA, NIGERIA



NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION

- e. En rédigeant et concevant une nouvelle génération de dispositions et d'instruments d'investissement qui équilibrent et intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, ainsi que les besoins et capacités de développement spécifiques des économies en développement.
- ii. Parvenir à une cohérence procédurale *notamment* en
 - a. Élaborant des politiques sur l'interaction entre la prévention et la gestion des différends.
 - b. Développant des positions et des points de vue communs sur la réforme du RDIE qui est en cours dans différents forums.
 - c. Développant, le cas échéant, des mécanismes nationaux et régionaux de règlement des différends relatifs aux investissements.
 - d. Encourageant l'échange de bonnes pratiques, d'informations et de données d'expériences entre les économies en développement sur la prévention et la gestion des différends relatifs aux investissements.
 - e. Améliorant la transparence dans le RDIE.
 - f. Renforçant la capacité des économies en développement de gérer les risques associés au RDIE.
 - g. Favorisant la diversité et l'équilibre entre les sexes dans la gestion des différends relatifs aux investissements.
 - h. Accroissant et coordonnant la participation des économies en développement dans les *forums* où se déroulent les discussions sur le RDIE.
 - i. En évaluant quels cadres institutionnels pour la gestion et le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux sont les plus propices à la cohérence de la gouvernance de l'investissement.
- iii. Parvenir à la cohérence institutionnelle *notamment* en



**14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**
ABUJA, NIGERIA



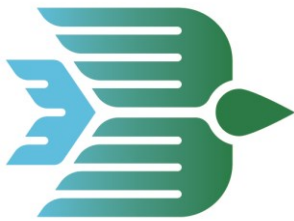
**NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION**

- a. Renforçant la coordination et la continuité institutionnelles au niveau national pour aligner les politiques d'investissement et les instruments juridiques sur les politiques et instruments aux échelons national, régional et international.
- b. Renforçant la coordination institutionnelle entre les institutions ou organisations économiques régionales dont les économies en développement sont membres afin d'élaborer des politiques d'investissement cohérentes qui favorisent le développement durable.
- c. En promouvant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant que principal forum pour la réforme systémique coordonnée et cohérente du régime des investissements au service du développement durable, pour veiller à la réalisation de la cohérence substantielle et procédurale.

Feuille de route pour la cohérence de la gouvernance des investissements internationaux au service du développement durable

Les participants ont identifié plusieurs étapes pour faciliter la réalisation de la cohérence :

- i. Un comité d'experts et de délégués du Forum annuel sera mis en place pour élaborer, d'ici à la 15^{ème} édition du Forum annuel, des lignes directrices et des principes pour la cohérence dans la gouvernance des investissements internationaux au service du développement durable.
- ii. Un groupe de travail composé de délégués avec une représentation géographique adéquate fera un rapport annuel au Forum annuel sur les progrès réalisés dans les différentes régions concernant la mise en œuvre de cet Agenda et les défis qui en découlent.



**14th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**
ABUJA, NIGERIA



**NIGERIAN
INVESTMENT
PROMOTION
COMMISSION**

- iii. Les délégués continueront à partager leurs données d'expérience concernant la mise en œuvre de l'Agenda pendant les sessions du Forum annuel.
- iv. Les économies en développement sont encouragées à demander à la CNUCED davantage de directives et de publications sur la cohérence du régime des investissements.
- v. Les gouvernements sont encouragés à créer des matériels de sensibilisation interne et systémique quant au besoin de cohérence dans la gouvernance des investissements internationaux à l'intention des décideurs, et à proposer, si possible, des discussions par le biais de cadres politiques de haut niveau au sein des institutions internationales et nationales existantes.
- vi. Les gouvernements sont encouragés à renforcer leurs capacités internes, notamment avec le soutien d'institutions telles que l'Institut international du développement durable, le Centre Sud et la CNUCED, en particulier dans les domaines où ils rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre l'Agenda.

Les participants au Forum annuel partageront le contenu de cet Agenda et ses principes avec les autorités compétentes concernées et encourageront les initiatives en faveur de la cohérence dans le régime des investissements qui favorise le développement durable.